



Appel à candidatures: Bridge CRPD-SDGs Module 3 : Article 11 sur les situations de risque et les urgences humanitaires

Axé sur les urgences complexes, pour les participants des OPD et les acteurs humanitaires du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, des Comores, du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire, Guinea, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Rwanda et du Sénégal

Contexte

Les barrières et les discriminations auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans la vie quotidienne sont très importantes et sont amplifiées davantage lorsque les communautés sont perturbées par des crises telles que des conflits ou des catastrophes. L'obligation des états d'assurer la protection et la sécurité des personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres personnes se trouvant dans de telles situations est inscrite à l'article 11 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Suite à l'adoption du Cadre de Sendai en mars 2015, et au lancement de la Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire lors du Sommet humanitaire mondial en mai 2016, des progrès importants ont été réalisés pour aborder l'inclusion des personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire. En 2019, la stratégie des Nations unies pour l'inclusion des personnes handicapées (UNDIS) a été lancée. Elle s'applique à tous les piliers de travail du système des Nations unies, y compris dans les contextes humanitaires. En outre, il existe un nombre croissant de normes et d'orientations, notamment les lignes directrices du Comité permanent interorganisations sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire ⁽¹⁾ et les orientations sur le renforcement de l'intégration des personnes handicapées dans les plans d'intervention humanitaire ⁽²⁾.

Malgré ces progrès substantiels, il reste des défis à relever pour mettre en œuvre ces normes et orientations dans la pratique. Une priorité essentielle est donc de renforcer le leadership et la participation des organisations locales de personnes handicapées (OPD) à l'action humanitaire, dans le cadre d'un programme de localisation plus large. Cette formation vise à répondre à cette priorité.

¹ Adopté par les Principes du CPI en 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-guidelines-on-inclusion-of-persons-with-disabilities-in-humanitarian-action-2019>

² Développé dans le cadre d'une initiative inter-agences soutenue par le DFID (2019). Voir

www.unicef.org/disabilities/files/Guidance_on_strengthening_disability_inclusion_in_Humanitarian_Response_Plans_2019.pdf

Groupe de référence pour les personnes handicapées

En 2020, le groupe de référence sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire (le DRG) a été créé en tant que plateforme favorisant la coopération entre les Nations unies, les agences internationales, les ONG et les organisations de personnes handicapées (OPD) dans la promotion d'une réponse humanitaire incluant le handicap, y compris la mise en œuvre de documents d'orientation clés, tels que les lignes directrices du CPI sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Le DRG compte actuellement plus de 300 membres et constitue un important réseau d'apprentissage et d'échange. Le DRG s'articule autour de trois grands axes de travail, dont l'influence sur les processus mondiaux, l'opérationnalisation des lignes directrices du CPI par le biais d'un soutien technique aux acteurs humanitaires et le soutien au leadership et à la participation de l'OPD dans l'action humanitaire. Ces piliers de travail sont mis en avant par les trois coprésidents - IDA, CBM Global et UNICEF - et par un certain nombre de groupes de travail dirigés par diverses entités.

C'est cette approche de partenariat collaboratif que cette formation visera à renforcer, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien au partenariat entre les OPD et les acteurs humanitaires aux niveaux national et local, y compris par la mise en œuvre d'une formation Bridge CRPD-SDG Module 3, axée sur l'action humanitaire.

Bridge CRPD-SDGs Module 3 sur l'article 11 axé sur les situations d'urgence complexes

L'initiative de formation Bridge CRPD-SDGs³ a été développée par IDA et IDDC en 2015 comme un programme de formation intensive qui vise à soutenir les OPD pour développer une perspective CRPD inclusive (toutes les personnes handicapées) et globale (tous les droits de l'homme) sur le développement, y compris l'agenda post-2015 et les Objectifs de développement durable (ODD), afin de renforcer leur plaidoyer pour l'inclusion et la réalisation des droits des personnes handicapées. Le premier Global Bridge CRPD-SDGs Module 3 sur l'article 11 a été organisé à Beyrouth, au Liban, du 20 au 27 juin 2019⁴.

Appel à candidatures

Cet appel à candidatures s'adresse aux OPD et aux acteurs humanitaires qui travaillent dans l'un des pays suivants: **Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali,**

³ www.internationaldisabilityalliance.org/content/bridge-crpd-sdgs-training-initiative

⁴ Il a été organisé par l'Alliance internationale des personnes handicapées (IDA), le Consortium international sur le handicap et le développement (IDDC) et leurs membres, en particulier CBM, avec le soutien de l'Organisation arabe des personnes handicapées (AOPD), et financé par l'Organisation des personnes handicapées du Danemark (Disabled People's Organisations Denmark) (DPOD), CBM, HI, le ministère australien des affaires étrangères et du commerce, la protection civile et l'aide humanitaire de l'Union européenne, le ministère finlandais des affaires étrangères et le projet "Comblent l'écart" ("Bridging the Gap").
www.internationaldisabilityalliance.org/BridgeLebanonMod3

Mauritanie, Niger, Rwanda et Sénégal , pour le module 3 du Bridge CRPD-SDGs sur l'article 11, axé sur les **situations d'urgence complexes**.

La formation sera intensive et entièrement résidentielle et se déroulera du **14 au 20 octobre 2023** au **Niger, en Afrique de l'Ouest**. Les participants comprendront des représentants d'organisations de personnes handicapées⁵ et d'organisations travaillant dans le domaine de l'action humanitaire. Tous les participants à la formation régionale doivent travailler dans/depuis la région concernée, ou au niveau mondial avec un accent particulier sur la région concernée.

Il y aura environ 30 participants suivant un ratio de 2:1 entre les OPD et les acteurs humanitaires. Il sera sélectionné par une équipe de travail composée de DPO/ONU/INGO, représentant la diversité du DRG.

Critères et informations pour les candidatures

Critères pour les organisations de personnes handicapées

Les OPD doivent être des anciens de la CDPH-SDG ou des activistes du handicap ayant une expérience équivalente dans l'activisme inter-handicap inclusif/la défense des droits des personnes handicapées et ayant une bonne connaissance de la CDPH. L'admission des OPD sera guidée par les critères de qualité Bridge CRPD-SDGs⁶.

Critères pour les acteurs humanitaires

Les acteurs humanitaires doivent être des praticiens de terrain de niveau intermédiaire et/ou supérieur ayant une expérience de l'action humanitaire et connaissant les principes, l'infrastructure, le système et les normes humanitaires, et s'engageant à promouvoir les droits des personnes handicapées.

Informations et engagements importants pour tous les candidats

Ce module se déroulera en **français**, avec interprétation simultanée en langue des signes. Des aménagements raisonnables seront fournis aux participants qui en feront la demande.

Les candidats au module 3 du Bridge CRPD-SDGs doivent également avoir

- de l'expérience professionnelle ou vécue dans des situations de risque et/ou d'urgence humanitaire. Une valeur ajoutée pour les acteurs humanitaires est une expérience avérée en matière d'action humanitaire inclusive ou de RRC.
- Un engagement à apprendre, à échanger, à encadrer et à soutenir d'autres défenseurs des personnes handicapées ou acteurs humanitaires au sein de leur propre groupe et au-delà: que ce soit au niveau local, national ou régional.

⁵ La compréhension des organisations de personnes handicapées est guidée par le Comité CDPH voir

www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no7-article-43-and-333-participation

⁶ Bridge CRPD-SDGs est également engagé dans l'autonomisation de toutes les personnes handicapées et se concentre sur l'équilibre des genres entre les participants et l'inclusion des groupes sous-représentés à travers les critères de qualité de Bridge CRPD-SDGs

www.internationaldisabilityalliance.org/sites/default/files/bridge_quality_criteria_principles_development_oct2018.pdf

- La volonté de partager et d'apprendre sur la complexité et la diversité de l'expérience vécue du handicap dans les contextes humanitaires et de RRC.
- Expérience avérée, intérêt et aptitude à influencer les processus humanitaires ou les politiques publiques, que ce soit au niveau local, national ou régional.
- Engagement à assister à toutes les journées de formation (une journée complète manquée empêche un participant d'être certifié comme ayant suivi la formation Bridge sur l'article 11 de la CDPH et des ODG).
- Volonté de travailler avec les autres participants pour favoriser un environnement d'apprentissage par les pairs inclusif et respectueux.

En plus des critères ci-dessus, chaque participant doit s'engager à assurer un suivi dans au moins l'un des domaines suivants, sachant que tous les domaines ne sont pas pertinents pour les deux groupes:

- Influencer les politiques publiques avec le gouvernement local/national pour promouvoir l'action humanitaire
- Suivi de la mise en œuvre de l'article 11 de la CDPH en matière de droits de l'homme.
- Renforcer la capacité du mouvement inter-handicap à s'engager dans l'action humanitaire
- Renforcer la capacité des acteurs humanitaires à pratiquer une action humanitaire inclusive

Honoraires

Il n'y a pas de frais à payer aux organisateurs par les participants ou leurs organisations pour assister à la formation Bridge CRPD-SDGs. Tous les frais liés à cette formation seront couverts par le programme de formation.

Tous les participants seront invités à signer une lettre d'engagement dans laquelle ils s'engagent à restituer les connaissances reçues à l'organisation qui a soutenu leur candidature et à travailler de manière inclusive sur l'engagement des personnes handicapées dans l'action humanitaire inclusive conformément aux lignes directrices de l'IASC sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, à soutenir un plaidoyer plus large et à influencer les politiques publiques en faveur d'une action humanitaire inclusive, et à soutenir les réseaux inter-handicaps et la création de mouvements de toutes les personnes handicapées, quels que soient leur origine, leur diversité et leurs caractéristiques, pour qu'elles s'engagent dans l'action humanitaire.

Comment postuler

Si vous souhaitez poser votre candidature ou si vous êtes une organisation qui souhaite proposer un candidat, les trois documents suivants sont essentiels pour le processus de candidature:

1. Une **expression d'intérêt et d'engagement pour la formation** et ses objectifs, reflétant les critères (ci-dessus). Il peut s'agir d'un document écrit d'une page maximum ou d'une présentation orale ou vidéo enregistrée, y compris en langue des signes, d'une durée maximale de 3 minutes.
2. Un **bref CV mis à jour**, ne dépassant pas 2 pages. Veillez indiquer votre sexe, votre date de naissance et, si vous êtes une personne handicapée, votre groupe de handicap.
3. Pour les OPD: vos liens avec le mouvement OPD doivent être étayés par une lettre à en-tête d'une OPD à laquelle vous êtes associé, qui peut être une organisation infranationale, nationale, régionale ou internationale de personnes handicapées. Par ailleurs, si vous

travaillez avec un collectif/réseau de personnes handicapées soutenu par un membre de l'IDDC ou par une organisation humanitaire ou de défense des droits de l'homme, vous pouvez également fournir une lettre de ces organisations.

Pour les participants du secteur humanitaire: Votre candidature doit être accompagnée d'une lettre de recommandation sur papier à en-tête d'une organisation humanitaire.

Les trois documents doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante: bridge_platform@ida-secretariat.org avant la fin de la journée **Le 23 juillet 2023**.